



Collection

Working paper

Le Tiers Secteur au Royaume-Uni : historique, état des lieux et perspectives

Camille Rosenblatt

Juin 2013

Avec le soutien de
la Communauté française de Belgique

Le Think tank européen **Pour la Solidarité** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, **Pour la Solidarité** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.



Think tank européen **Pour la Solidarité**

Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles

Tél. : +32.2.535.06.63

Fax : +32.2.539.13.04

info@pouirlasolidarite.be

www.pouirlasolidarite.be

Les cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par Denis Stokkink

La Transition : un enjeu économique & social pour la Wallonie, Cahier n° 32, Mars 2013

Perspectives des instruments européens pour la réinsertion des détenus : quels moyens pour quels résultats ?, Cahier n° 31, Février 2013

Les primo-arrivants face à l'emploi en Wallonie et à Bruxelles, Cahier n° 30, novembre 2012

L'intégration des Primo-arrivants en Wallonie et à Bruxelles, Cahier n° 29, Juin 2011

Les emplois verts, nouvelle opportunité d'inclusion sociale en Europe, Cahier n°28, mai 2012

Vieillessement actif et solidarité intergénérationnelle : constats, enjeux et perspectives, Cahier hors - série, Mars 2011

Services sociaux d'intérêt général : entre finalité sociale et libre-concurrence, Cahier n° 27, Mars 2011

Logement vert, logement durable ? Enjeux et perspectives, Cahier n° 26, Mars 2011

Agir pour une santé durable - Priorités et perspectives en Europe, Cahier n° 25, Janvier 2011

La lutte contre la pauvreté en Europe et en France, Cahier n° 24, Novembre 2010

Inclusion sociale active en Belgique, Cahier hors-série, Novembre 2010

Responsabilité sociétale des entreprises. La spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen, Cahier n° 23, 2010

Concilier la vie au travail et hors travail, Cahier hors-série, 2010

Faut-il payer pour le non-marchand ? Analyse, enjeux et perspectives, Cahier n° 22, 2009

Mobilité durable. Enjeux et pratiques en Europe, Série développement durable et territorial, Cahier n° 21, 2009

Tiphaine Delhommeau, ***Alimentation : circuits courts, circuits de proximité***, Cahier n° 20, 2009

Charlotte Creiser, ***L'économie sociale, actrice de la lutte contre la précarité énergétique***, Cahier n° 19, 2009

Europe et risques climatiques, participation de la Fondation MAIF à la recherche dans ce domaine, Cahier n° 18, 2009

Thomas Bouvier, ***Construire des villes européennes durables***, tomes I et II, Cahiers n° 16 et 17, 2009

Europe, énergie et économie sociale, Cahier n° 15, 2008

Décrochage scolaire, comprendre pour agir, Cahier n° 14, 2007

Séverine Karko, ***Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives***, Cahier n° 12 (n° 13 en version néerlandaise), 2007

Sophie Heine, ***Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres***, Cahier n° 11, 2007

La diversité dans tous ses états, Cahier n° 10, 2007

Francesca Petrella et Julien Harquel, ***Libéralisation des services et du secteur associatif***, Cahier n° 9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, ***Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques***, Cahier n° 8, 2006

Éric Vidot, ***La reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*** Cahier n° 7, 2006

Anne Plasman, ***Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise***, Cahier n° 6, 2006

Table des matières

Table des matières	4
Introduction.....	5
I. L'histoire des organisations de la société civile au Royaume-Uni	6
a. Jusqu'au début du 20 ^{ème} siècle, les organisations de la société civile se mettent en place et s'institutionnalisent	6
b. Du milieu du 20 ^{ème} siècle aux années 1990 : la reconnaissance des organisations de la société civile s'essouffle	8
c. De 1990 à nos jours, le paysage des organisations de la société civile se reconfigure	9
d. Le soutien du gouvernement britannique au Tiers Secteur	11
e. Le projet Big Society en pratique et en question.....	12
II. Définitions et composition du Tiers Secteur	15
a. Retour sur différentes approches du secteur.....	15
b. Les structures du secteur et leurs formes légales.....	17
c. Les représentants des organisations de la société civile.....	20
Conclusion.....	22
Annexe 1 : Les 8 principes de la coopération.....	23
Annexe 2 : Tableaux récapitulatifs des formes légales portées par les structures du Tiers Secteur	24
Bibliographie	26

Introduction

On trouve en Europe un attachement commun aux pratiques que l'on associe à l'économie sociale, bien qu'il existe des spécificités culturelles selon les territoires. En prenant en considération l'histoire et les valeurs propres à chaque pays, Edith Archambault¹ identifie quatre modèles de solidarité en Europe : le modèle Rhénan, caractérisé notamment par une imbrication avec l'Etat et reposant sur des financements publics, concerne l'Allemagne, l'Autriche, le Pays-Bas, la Belgique, et la France. Le modèle scandinave, qui regroupe Suède, Finlande, Danemark, Norvège, dispose d'un bénévolat actif et ses secteurs phares s'orientent surtout vers la culture, le soutien au Tiers Monde, et les loisirs/sports. Le modèle méditerranéen est investi dans les secteurs de l'éducation et la santé, dans la réduction des inégalités locales, et repose sur un fort mouvement coopératif : il concerne l'Espagne et le Portugal. On trouve enfin, le modèle Anglo-saxon, dans lequel s'inscrit le Royaume-Uni, se caractérise par des achats publics plutôt que des subventions, une forte coopération avec les collectivités locales, et une tradition de bénévolat « puritain »².

S'il existe bel et bien un secteur qui rassemble les organisations de la société civile³ au Royaume-Uni, celui-ci se démarque de ses voisins européens. D'un point de vue terminologique, on ne parle pas d'économie sociale dans le modèle britannique, mais d'un Tiers Secteur qui se situe à côté de l'Etat et du marché ; l'Irlande et l'Ecosse constituent toutefois une exception, et le terme d'économie sociale peut également y être utilisé. De plus, une spécificité du secteur se situe également dans sa relation avec l'Etat : en effet, les organisations de la société civile fonctionnent majoritairement sur une base de partenariat avec la sphère publique. Par ailleurs, les entreprises sociales représentent des entités importantes du secteur au Royaume-Uni alors que sur d'autres territoires européens, on demeure attaché aux structures plus traditionnelles de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles, fondations). Le gouvernement britannique affiche un fort soutien au développement de celles-ci, mais également à l'ensemble des structures du Tiers Secteur, qui demeure un axe fondamental d'un programme phare porté par le Premier Ministre David Cameron depuis 2010 : le projet « Big Society ».

Le présent rapport s'attache à fournir une approche de la situation particulière du secteur des organisations de la société civile au Royaume-Uni. Nous effectuons d'abord un retour sur l'histoire et l'évolution du secteur, en marquant un point d'arrêt sur l'actualité pour approfondir les rapports entre le gouvernement britannique et le Tiers Secteur, avec notamment le projet « Big Society » (I). Puis nous nous penchons plus en détail sur la façon dont se structure le secteur, en approfondissant les caractéristiques des organisations qui le composent mais également des institutions qui les soutiennent et les représentent (II).

¹ Edith Archambault est professeur émérite à l'université paris I, Centre d'économie la Sorbonne, vice-présidente de l'AddeS.(source : *L'économie sociale de A à Z*, Alternatives économiques, Hors-série pratique n°38, 2009

² P.GLEMAIN, *Analyse économique des politiques sociales en Europe*, cours de master 2 MDESS IPSA UCO-ESSCA, p. 35, 2012-2013

³ Le terme « organisation de la société civile » sera utilisé dans la suite de ce rapport pour désigner les organisations du Tiers Secteur.

I. L'histoire des organisations de la société civile au Royaume-Uni

a. Jusqu'au début du 20^{ème} siècle, les organisations de la société civile se mettent en place et s'institutionnalisent

C'est sur la base de valeurs puritaines de responsabilité morale, mais aussi pour faire face aux inégalités grandissantes, que se mettent en place les organisations de la société civile au Royaume-Uni, sous la forme d'associations (les « charities ⁴»), de mutuelles (avec les « building societies » et les « friendly societies »), de coopératives (adoptant la forme d'« industrial and provident societies »).

On peut identifier une institutionnalisation des organisations de la société civile au Royaume-Uni dès le 17^{ème} siècle, avec en 1601 l'instauration du « Charitable Uses Act » (qualifié également de « Statute of Elizabeth I »). S'il ne donne pas de définition claire des « charities », il dresse toutefois une liste des champs d'action principaux et des conditions requises pour qu'une institution puisse prétendre à ce statut. A l'époque, ces organisations reposent sur une idée de responsabilités morale et sociale envers les nécessiteux, mais aussi sur l'existence d'un devoir chrétien envers les plus pauvres⁵. A la fin du 18^{ème} siècle, les « charities » orientent leurs activités vers la défense des intérêts (« advocacy »), dont l'illustration la plus notable concerne la lutte contre le commerce des esclaves puis pour l'abolition de l'esclavage⁶. En 1853 est mise en place la « Charity Commission » avec le « Charitable Trusts Act » ; cette commission, toujours active de nos jours, constitue un organe permanent⁷, chargé de contrôler les activités des « charities » ainsi que l'utilisation de leurs fonds⁸.

Les premières expériences identifiables de sociétés mutuelles remontent à 1775⁹, où la première « Building Society » permet aux individus de construire leur logement en mutualisant leurs économies ; une fois la construction réalisée, la société disparaît¹⁰. La première reconnaissance officielle de ces sociétés a lieu en 1836 avec le « Regulation of Building Societies Act » qui incorpore également le « Friendly Societies Act » de 1793¹¹, ce dernier définissant un cadre pour les sociétés amicales qui agissent dans les activités d'assurance, en passant aussi par la mutualisation ; c'est à ce moment-là que les fonds ne se voient plus destinés exclusivement aux logements, et que les sociétés deviennent

⁴ On peut traduire « charity » par « organisme de bienfaisance »

⁵ T. WOODIN, J. STARKS, *The Third Sector in the United Kingdom*, CIES, The Co-Operative College

⁶ O. SAVAGE, with B. PRATT, *The history of UK civil society*, INTRAC (International NGO Training and Research Centre), Briefing paper 38, janvier 2013

⁷ N. MALIK, *Defining "Charity" and "Charitable Purposes" in the United Kingdom*, The International Journal of Not-For-Profit Law (ICNL)

⁸ Site internet de ARCW (Archives and Records Council Wales), *Charity Commission Record* :

http://www.archiveswales.org.uk/anw/get_collection.php?inst_id=29&coll_id=2413&expand=

⁹ Site internet de Building Societies Association, *The History of Building Societies* : <http://www.bsa.org.uk/consumer/factsheets/100009.htm>

¹⁰ Site internet de Building Society, *History of Building Societies* :

<http://www.buildingsociety.com/history.shtml>

¹¹ M. BOLEAT, *Building Societies – a descriptive study*, octobre 1981

permanentes¹². Au 19^{ème} siècle on assiste avec l'arrivée de la Révolution Industrielle à l'accroissement de la population, combiné à un exode rural et à des changements de modes de vie : l'Etat est dépassé par les événements, et des initiatives de solidarité se développent pour lutter contre le renforcement des inégalités qui en résultent¹³. L'aide mutuelle prend de l'ampleur et des organes représentant ces sociétés se montent dès 1855, et en 1869 la « Building Societies Protection Association » à Londres se constitue comme le corps national. En 1874 est institué le « Building Societies Act » ; on compte plus de 1700 « Building Societies » au début des années 1900. Celles-ci sont ensuite représentées par la « Building Societies Association » qui se monte en 1926, rassemblant 300 sociétés membres.

Dans le même contexte de Révolution Industrielle, qui induit des conditions de travail difficiles, les premières sociétés coopératives se dessinent au 19^{ème} siècle également, en parallèle de ces sociétés mutuelles. A l'origine de diverses expériences à caractère social dans la sphère industrielle dès 1791, portées sur le désir de construire un « nouveau monde moral », Robert Owen est considéré comme le père des coopératives anglaises ; il base son projet sur l'amélioration des conditions de travail des ouvriers, le refus du travail des enfants, et l'accès à l'éducation¹⁴. C'est cependant la « Société des équitables pionniers de Rochdale », en 1844, qui constitue le véritable symbole du lancement du mouvement coopératif en Angleterre. Non contente des expériences coopératives antérieures, cette société décide de se baser sur des principes de solidarité plus forts, à la suite de quoi elle connaît un véritable développement ; les huit principes¹⁵ proposés par cette coopérative de consommation ont inspiré la conception contemporaine de la coopération, au niveau mondial. En 1862, le « Industrial and provident societies Act » propose une forme légale correspondant aux sociétés coopératives ; en 1870 se monte la « Cooperative Union » pour fédérer ces sociétés, et en 1900, on enregistre plus de 1400 coopératives sur le territoire britannique.

Dès les premières années du 20^{ème} siècle l'opinion publique fait preuve d'un soutien grandissant envers l'Etat et les actions qu'il mène dans certains domaines sociaux: la légitimité portée au secteur en est alors affectée¹⁶. Les organisations de la société civile connaissent toutefois un nouveau souffle durant l'entre-deux guerres, puis l'avènement de l'Etat-Providence porte un coup fatal à leur action, auquel la politique Thatcherienne qui suit ne constituera en rien un remède.

¹² Site internet de The Times 100, *Building societies and other types of organization* : <http://businesscasestudies.co.uk/building-societies-association/building-societies-and-other-types-of-organisation/introduction.html>

¹³ O. SAVAGE, with B. PRATT, *The history of UK civil society*, INTRAC (International NGO Training and Research Centre), Briefing paper 38, janvier 2013

¹⁴ *L'économie sociale de A à Z - 2^{ème} Edition*, Alternatives Economiques, Hors-série pratique n°38 bis, juin 2009

¹⁵ Les 8 principes de la coopération sont consultables dans l'Annexe 1

¹⁶ T. WOODIN, D. CROOK, V. CARPENTIER, *Community and Mutual ownership, a historical review*, July 2010

b. Du milieu du 20ème siècle aux années 1990 : la reconnaissance des organisations de la société civile s'essouffle¹⁷

En 1942, le Rapport Beveridge dresse les prémisses des projets d'un « Welfare State », qui propose entre autres choses de fournir des services publics universels pour mettre à mal les cinq « Giant Evils » présents dans la société britannique, à savoir « Want, Disease, Ignorance, Squalor and Idleness¹⁸ ». Ainsi, au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'Etat-Providence se met en place et se renforce pour être associé au progrès social, alors que le secteur des organisations de la société civile est peu à peu perçu comme inefficace, voire conservateur et paternaliste ; les organisations de la société civile sont reléguées à une place mineure dans les champs de la santé, des actions sociales, du logement, de l'éducation ou encore de la lutte contre le chômage. Désormais ces domaines sont financés par les taxes et deviennent des organes d'Etat. On note que les fondateurs de l'Etat-Providence eux-mêmes (Michael Young, William Beveridge) critiquent la grandeur prise par celui-ci, regrettant l'affaiblissement de l'action civique qu'il a alors provoqué. C'est dans ce contexte où le secteur n'a plus qu'une place marginale que l'action des « charities » se modifie, pour se rediriger davantage vers un rôle de porte-parole de la société civile (advocacy), en défendant les intérêts des plus marginalisés et en conseillant l'Etat sur les questions sociétales¹⁹.

A la fin des années 1970, l'arrivée de la crise engendre un essoufflement de l'Etat-Providence. C'est dans ce contexte critique que les politiques virent à droite ; on entre alors dans les années du gouvernement de Margaret Thatcher²⁰, Première Ministre charismatique dont la politique est à la privatisation et au retrait de l'Etat des questions sociales. Pour elle, imposer une « justice sociale collective » constitue une « contre-liberté », et tout doit se régler par le laisser-faire sur le marché ; est alors engagée une privatisation massive des entreprises publiques. Si cela donne de nouvelles opportunités aux structures de la société civile, dans le même temps celles-ci ne peuvent pas compter sur des subventions publiques pour obtenir des financements, mais seulement sur la réalisation de contrats avec l'Etat. Le thatchérisme mène également une lutte sans merci contre les syndicats en cherchant à les éloigner durablement du pouvoir ; par ailleurs le gouvernement de la Dame de Fer est particulièrement axé sur le renforcement de l'industrie financière britannique²¹. En 1978, le rapport Wolfenden (« The future of Voluntary Organisations ») augmente la légitimité de ces organisations, dresse un cadre unifié pour le secteur en définissant ses frontières, et conforte l'idée que l'Etat devrait les soutenir. Ce rapport met en évidence le potentiel du secteur dans la prestation des services publics, légitime l'appellation « Voluntary Sector » pour le désigner, et institue l'idée de passer d'un « Welfare State » à une « Mixed Economy of Welfare »²². En 1986, le « New Building Societies Act » étend le champ d'intervention des mutuelles aux services bancaires, dans la droite lignée de la financiarisation de l'économie

¹⁷ P. ALCOCK, *A strategic unity: defining the third sector in the UK*, Third Sector Research Center, Working Paper n°24, 2010

¹⁸ Traduction : « Manque, maladie, ignorance, misère, et désœuvrement »

¹⁹ Site internet de NCVO: *History of the Voluntary Sector in Public Service Delivery, A transformative role*

²⁰ Le mandat de premier ministre britannique de M. Thatcher s'étend de 1979 à 1990

²¹ P.-F. GOUIFFES *La fin du conformisme thatchérien*, Sociétal n°70, 2010

²² P. ALCOCK, *A strategic unity: defining the third sector in the UK*, Third Sector Research Center, Working Paper 24, 2010

selon Thatcher ; peu de temps après, en 1989, est mise en place une résolution qui permet à ces sociétés d'adopter le statut des banques privées. Suite à cette dérégulation a lieu une vague de démutualisation à partir des années 1990 ; ainsi, si c'est la volonté de 75% de ses adhérents, la mutuelle renonce à sa forme légale originelle pour devenir une banque privée, et les adhérents se partagent alors entre eux le capital accumulé par la société depuis des générations²³. On passe alors de 227 *Building Societies* en 1989, à 47 aujourd'hui²⁴, bien que le début des années 2000 marque un relatif renouveau dans la revendication identitaire de ces structures.

c. De 1990 à nos jours, le paysage des organisations de la société civile se reconfigure

Après le tout-Etat du « Welfare State », puis le tout-marché des années Thatcher, on entre à partir des années 1990 dans une période où les tendances politiques affichent un intérêt grandissant pour la redistribution du pouvoir à la société civile. La place des organisations du secteur se redessine, et certaines structures prennent un poids plus important. En effet, au cœur de la vague de démutualisation, les années 1990 voient une chute des « Building Societies », mais les associations, elles, montent en flèche, recevant des fonds directs de l'Etat qui les pense à même de relever certains défis²⁵. On voit également émerger les entreprises sociales²⁶, qui rentrent peu à peu dans le paysage du Tiers Secteur, et que l'Etat cherche à soutenir.

En 1990, le nouveau Premier Ministre John Major débute son mandat ; il institue, dès 1991, une « Charte du Citoyen » qui vise à faire en sorte que les services publics correspondent au mieux aux besoins des citoyens ; la « Charter Mark » récompense et reconnaît l'excellence des infrastructures du secteur public les plus performantes. Cependant, ce programme ne suscite pas de réelle approbation de la part de son public, qui le perçoit comme assez peu clair dans ces objectifs ; une idée a cependant survécu, celle que les services publics se doivent d'afficher une performance maximale²⁷. Tony Blair succède à John Major en 1997 ; conscient des limites du gouvernement, et après la Commission Deakin de 1997 qui met en évidence davantage encore le potentiel des organisations de la société civile, il établit un nouveau rôle pour les structures du VCS (Voluntary and Community Sector). Ainsi, en 1998, le « Compact »²⁸ institue des relations quasi-partenariales entre les deux sphères en matière d'action sociale, et octroie un nouveau rôle à l'Etat en matière de services sociaux, qui s'oriente désormais davantage vers le financement et la régulation. L'intérêt d'un partenariat

²³ *Royaume-Uni : le raz de marée de la démutualisation*, article paru dans Alternatives Economiques n°189, février 2001 :

http://www.alternatives-economiques.fr/royaume-uni-le-raz-de-maree-de-la-d_fr_art_144_15069.html

²⁴ *The mutual for the future, Creating the building society for the next 100 years... and beyond*, Rapport réalisé par Deloitte UK :

http://www.deloitte.com/view/en_GB/uk/industries/financial-services/sector-focus/retailbanking/8a4a5b1e17f19310VgnVCM2000001b56f00aRCRD.htm

²⁵ Site internet de NCVO *History of the Voluntary Sector in Public Service Delivery, A transformative role* : http://www.ncvo-vol.org.uk/psd/public_services_history

²⁶ Le sujet des entreprises sociales est approfondi dans la deuxième partie du rapport.

²⁷ Site internet du Parlement UK, *The Citizen's Charter* :

<http://www.publications.parliament.uk/pa/cm200708/cmselect/cmpubadm/411/41105.htm>

²⁸ Site internet de NCVO, *About the Compact* : <http://www.ncvo-vol.org.uk/thecompact>

réside à la fois dans la capacité du Tiers Secteur à fournir des services publics, mais aussi à promouvoir la citoyenneté et l'engagement civique à travers ces initiatives ; plus qu'un accord, le « Compact », toujours actif de nos jours, tient lieu d'une obligation mutuelle entre Etat et VCS (aujourd'hui Tiers Secteur). On assiste ainsi à une expansion du rôle des organisations de la société civile dans la prestation de services publics : les fonds alloués aux contrats passent de 8,4 milliards de livres en 2000 à 12 milliards en 2007, alors que les financements de subventions ont diminué (de 4,6 milliards à 4,2 milliards).

En 2001 le « Voluntary Services Unit » devient le « Active Community Unit », et reçoit des fonds supplémentaires pour mener un programme de soutien au secteur ; il devient ensuite le « Active Communities Directorate » après incorporation du « Charities Unit »²⁹. Les entreprises sociales émergent et prennent de l'importance à partir des années 1990 ; en 2001 est établi le « Social Enterprise Unit » (SEU), suivi un an plus tard de l'institution du « Social Enterprise Coalition », qui constitue l'organe national des entreprises sociales au Royaume-Uni ; il change de nom par la suite pour être aujourd'hui le « Social Enterprise UK ». Ses missions principales sont notamment de représenter les intérêts du secteur, d'effectuer des recherches y ayant trait, et de créer des synergies entre les entreprises sociales³⁰. Une certification indépendante est créée pour reconnaître les spécificités de ces organisations et leur apporter une visibilité ; il s'agit du label « Social Enterprise Mark », officiellement lancé en 2010 mais qui ne rencontre pas le succès escompté pour le moment³¹.

Ce large champ d'institutions rend les politiques difficiles à mener, c'est pourquoi le paysage est rationalisé en 2006 avec l'introduction du « Office of the Third Sector » (OTS)³², partie intégrante du « Cabinet Office » et constituant une entité gouvernementale consacrée aux politiques pour le Tiers Secteur. Cette démarche permet d'accorder une place légitime au terme et au concept de Tiers Secteur, comme rassemblant mutuelles, coopératives, structures du VCS (associations, fondations, « charities ») et entreprises sociales. En 2010, le Royaume-Uni passe à un gouvernement de la Coalition (conservateur libéral démocrate), où le Premier Ministre David Cameron porte un projet novateur : le projet « Big Society ». L'idée s'inscrit dans une volonté de marquer une rupture suite aux périodes de « Big Government » et de « Big Business », dans l'idée de remédier aux maux de la « broken society »³³ ; il s'agit alors d'opérer une décentralisation, de réformer les services publics en renforçant la place du Tiers Secteur dans leur prestation, et d'encourager la participation citoyenne. Avec la volonté de redonner une place à la société civile, l'« Office for Civil Society » devient le « Office of the Third Sector » en 2010, le projet marque alors un avènement dans la recherche de renforcement du partenariat entre Etat et Tiers Secteur. Ainsi, ces dernières

²⁹ P. ALCOCK, *Partnership and mainstreaming : voluntary action under New Labour*, Third Sector Research Centre, Working Paper 32, Mars 2010

³⁰ Site internet de Social Enterprise UK, *About us* : <http://www.socialenterprise.org.uk/about/about-us>

³¹ G. ALLINSON, P. BRAIDFORD, M. HOUSTON, F. ROBINSON, I. STONE, *Business support for Social enterprises: findings from longitudinal study*, BIS, Policy Research Group, University of Durham, Octobre 2011 : https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/32229/12-566-business-support-for-social-enterprises-longitudinal.pdf

³² P. ALCOCK, *Partnership and mainstreaming : voluntary action under New Labour*, Third Sector Research Centre, Working Paper 32, Mars 2010

³³ F. GLORANT, *La Big Society contre le Big Government : réformer l'Etat après Thatcher*, Sociétal n°79, 2013

années le Tiers Secteur n'a jamais été aussi soutenu par le gouvernement, et se positionne désormais comme un secteur unifié qui rassemble les structures du VCS les coopératives, les mutuelles, et les entreprises sociales³⁴.

d. Le soutien du gouvernement britannique au Tiers Secteur

Percevant le potentiel du Tiers Secteur dans la promotion de la cohésion sociale et la prestation de services publics, l'Etat britannique affiche un fort soutien envers le secteur ; différentes institutions et programmes ont été mis en place dans ce sens au sein du gouvernement.

Le « Cabinet Office » est un organe qui travaille aux côtés du gouvernement britannique ; il s'attache notamment à promouvoir l'action sociale et le « National Citizen Service » (qui vise à installer une culture de citoyenneté active auprès des jeunes), et se penche également sur la question de l'innovation sociale. Parmi ses priorités pour 2012 et 2013, le « Cabinet Office » entend soutenir la décentralisation, rendre le pouvoir au local, promouvoir la transparence et les économies au sein du gouvernement, mais également lancer le Centre pour l'Action Sociale dont la finalité est la promotion des activités de volontariat³⁵.

Au sein du « Cabinet Office », le « Office for Civil Society » a remplacé en 2010 « The Office of the Third Sector », instance gouvernementale qui autrefois gérant les relations entre l'Etat et les organisations du Tiers Secteur. Cette entité travaille à la réforme du secteur public, ainsi qu'à la transformation des projets « Big Society » en politiques concrètes et applicables³⁶. Elle poursuit également d'autres objectifs :

- Faciliter la conduite des « charities », des entreprises sociales, des organisations volontaires
- Trouver davantage de ressources pour le secteur afin de renforcer son indépendance et sa résilience
- Donner la possibilité aux organisations du secteur de travailler avec l'Etat

En ce qui concerne ce dernier point, il est important de souligner les relations partenariales particulières qu'entretiennent organisations de la société civile et Etat britannique. Ainsi, depuis 1998, ce partenariat est concrétisé par un « National Compact », sorte de convention qui dresse les grandes lignes de leur relation. Peu à peu, ce « National Compact » s'est diffusé dans la sphère locale pour prendre la forme nouvelle de « Local Compacts ». Aujourd'hui, le « Renewed Compact » (2010) dépend de l'« Office for Civil Society » et de « Compact Voice » (en dehors du gouvernement) : il prend la forme d'un accord entre gouvernement de la Coalition et les organisations de la société civile, permettant de s'assurer d'un partenariat efficace pour atteindre des objectifs communs, et bénéficier aux

³⁴ P. ALCOCK, *Partnership and mainstreaming : voluntary action under New Labour*, Third Sector Research Centre, Working Paper 32, Mars 2010

³⁵ Site internet Government UK, *Cabinet Office, What we do* : <https://www.gov.uk/government/organisations/cabinet-office/about#responsibilities>

³⁶ Site internet Government UK, *Minister for Civil Society, Responsibilities* : <https://www.gov.uk/government/ministers/parliamentary-secretary-minister-for-civil-society>

citoyens britanniques. Les grands axes à suivre sont notamment la mise en place d'une société civile forte diversifiée et indépendante, dans un environnement égal et juste, et combiné à un développement efficace et transparent des politiques, programmes et services publics³⁷.

L'avènement de ces relations si particulières entre Tiers Secteur et Gouvernement de la Coalition a été institué par le lancement du projet « Big Society » en 2010.

e. Le projet Big Society en pratique et en question

Depuis le début de son mandat de premier ministre en mai 2010, l'ancien leader du parti conservateur David Cameron dirige un gouvernement de la Coalition (conservateur libéral démocrate) et porte avec ferveur un projet phare : « the Big Society ». L'idée s'inscrit d'abord dans le contexte actuel de crise, qui induit d'une part de fortes répercussions sociales (chômage, accroissement des inégalités...), et impose d'autre part des restrictions budgétaires importantes. Par ailleurs, le projet se positionne également dans la lignée de l'héritage de l'idéologie britannique, aussi bien politique que culturelle. Reposant sur des principes et des axes précis se voulant solides, nous verrons que ce projet n'est pas accueilli de la meilleure manière par toutes ses parties prenantes³⁸.

Les axes, les principes, et les actions clé du projet « Big Society »

Le projet « Big Society » consiste à opérer une décentralisation pour donner davantage de pouvoir aux individus, aux familles et aux communautés locales³⁹ : plus susceptibles que l'Etat d'identifier la demande sociale, ces acteurs sont supposés être plus à même de répondre efficacement et de manière innovante aux besoins sociaux locaux (logement, chômage, etc.). On parle là de « community empowerment », ce qui signifie que l'Etat cherche à donner à la société civile les capacités et les ressources pour agir, et à renforcer la participation et la démocratie de proximité. L'action sociale ainsi que la participation citoyenne sont également fortement encouragées, et l'Etat de son côté s'engage à mener une politique de transparence accrue en son sein.

Ce projet repose sur la nécessaire réduction des dépenses publiques imposées par le contexte de crise ; l'Etat cherche à déléguer la prestation de services publics, qui autrefois lui incombaient et qu'il n'est plus en mesure de fournir aujourd'hui, à des acteurs compétents, sur la base de partenariats stratégiques. L'idée est alors d'ouvrir le service public à la concurrence (ouverture et partenariat), le rôle de l'Etat passant de musicien à chef d'orchestre. Il s'agit également de supprimer les couches de la bureaucratie, d'où l'intérêt de soutenir et d'encourager le développement du Tiers Secteur qui constitue un acteur

³⁷ *The Compact, The Coalition Government and civil society organizations working effectively in partnership for the benefit of communities and citizens in England*, Cabinet Office, en partenariat avec Compact Voice, décembre 2010

³⁸ Site internet de la fondation iFRAP, *Big Society: la démocratie participative à l'Anglaise*, S.-F. SERVIEE, 15 mars 2012 : <http://www.ifrap.org/Big-Society-la-democratie-participative-a-l-Anglaise,12602.html> ; Site internet Government UK, *Big Society – Frequently Asked Questions (FAQs)* :

https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/85850/Big_Society_FAQs.pdf

³⁹ Site internet Conservatives, *David Cameron* : http://www.conservatives.com/People/David_Cameron.aspx

important dans les domaines sociaux. Ainsi, il s'agit de réformer le secteur public pour le renforcer, en priorité dans les domaines de la santé et de l'éducation, ces deux secteurs constituant les points clé pour créer une « mixed economy of welfare »⁴⁰.

Depuis le lancement du projet, on peut citer la mise en place de 3 réformes : le « Localism Act » en 2011, et le « Social Value Act » puis la « Big Society Capital » en 2012.

- Le « Localism Act » est une loi de décentralisation, qui vise à donner davantage de pouvoir aux autorités locales : elle reconnaît légalement les conseils de quartier, où peut s'opérer une gestion locale des services publics (sur la base du volontariat) ; elle introduit également le référendum d'initiative locale, qui pourra par exemple être utilisé pour accepter ou non une augmentation d'impôts. Ainsi, les citoyens deviennent « co-gestionnaires de leurs services publics » (le « Community right to Challenge » constitue un droit d'interpellation si des organisations de la société civile estiment qu'elles sont compétentes pour intervenir dans un domaine social particulier, et le « Community right to Build » leur permet de proposer leur propre Plan de développement territorial et local d'urbanisme).
- Le « Social Value Act » permet aux entreprises sociales de jouer un plus grand rôle dans la prestation des services publics : l'idée est que le critère de sélection des prestataires de service public par les collectivités locales ne devrait pas se faire sur le seul coût, mais également en considération des dimensions sociales et environnementales du projet, même si celui-ci n'était pas le moins onéreux.
- Le « Big society capital » est une banque « sociale » publique, dotée de 600 millions de livres : en donnant à des investisseurs sociaux un meilleur accès aux financements et aux conseils, sa mission est de permettre la mise en place d'un marché de l'investissement social durable.

Un point particulièrement important soulevé par le Premier Ministre Cameron concerne les coopératives ; ainsi, il déclare : « nous savons que briser les monopoles, encourager le choix, ouvrir de nouvelles formes d'entreprise n'est pas seulement bon pour les affaires, mais il s'agit également de la meilleure façon d'améliorer les services publics. Il y a 12 millions de membres de coopératives au Royaume-Uni. Cela représente plus de personnes qu'il n'y a d'actionnaires dans l'économie. Mais, aujourd'hui, il reste encore trop d'obstacles ». Une consolidation de la législation existante, et la création d'une loi simplifiée sur les coopératives, est l'un des engagements du gouvernement⁴¹.

⁴⁰ F. GLORANT, *La Big Society contre le Big Government : réformer l'Etat après Thatcher*, Sociétal n°79, 2013

⁴¹ Site internet de l'ICA (International Co-operative Alliance), *Les membres des coopératives britanniques reçoivent le soutien du gouvernement*, 29 mars 2013 :

<http://ica.coop/fr/media/news/les-membres-des-coop%C3%A9ratives-britanniques-re%C3%A7oivent-le-soutien-du-gouvernement>

Résonnance et critiques du projet Big Society

On ne peut pas aujourd'hui faire le constat d'un soutien unanime pour le projet « Big Society » au sein de l'opinion publique.

Si les citoyens y voient la tentative d'un subtil désengagement de l'Etat des questions sociales, les professionnels du Tiers Secteur sont également en proie à un certain scepticisme concernant le projet, qu'ils perçoivent comme irréaliste et contradictoire, si l'on considère la diminution des financements publics⁴². Pour le parti travailliste, il s'agit alors d'une « plateforme pour la réduction de la dépense publique », produisant plus d'inégalité et de pauvreté. En effet, la répartition des organisations de la société civile et leur poids dans la structuration de l'action publique ne sont pas les mêmes sur l'ensemble du territoire, et on trouve également des différences d'intensité dans la participation citoyenne : le projet n'aura pas la même résonnance et la même acception selon les espaces géographiques. A cet effet, on peut citer le TSRC (« Third Sector Research Center ») qui s'attache à cartographier les localités au Royaume-Uni pour identifier les zones où l'implémentation du programme « Big Society » sera facilitée⁴³ : selon le centre de recherche, le nombre d'organisations de la société civile par habitant diminuerait dans les zones les plus en difficulté, qui dépendent alors le plus des fonds publics ; paradoxalement ce sont ces zones qui ont le plus de risques d'être sujettes à des réductions des financements publics⁴⁴. Enfin, les syndicats vivent ce projet comme une lente mise à mort : le secteur public hiérarchique étant le dernier secteur de l'économie britannique où ils s'imposent encore et où ils ont un important nombre de membres, ils ne peuvent que craindre que le projet n'entraîne une nouvelle baisse de leurs adhérents.

Ces nombreuses critiques vis-à-vis du projet semblent résulter d'un manque de cohérence mais surtout de clarté, comme l'a souligné le rapport de la Commission sur les Administrations Publiques (« Public Administration Select Committee ») fin 2011. Celui-ci préconise de mettre en place un ministère attitré au projet, permettant ainsi, à travers des objectifs et des moyens explicites, de clarifier le concept et de lui permettre une meilleure visibilité⁴⁵. Le Premier Ministre Cameron rejette cette idée, qui serait trop réductrice et bureaucratique alors que le projet se veut multidimensionnel et transversal, réformant l'ensemble des politiques publiques.

⁴² Site internet du TSRC, *Overwhelming scepticism to Big Society shows government must offer a more compelling and realistic vision*, press release, 29 janvier 2013 ::

<http://www.tsrc.ac.uk/NewsandEvents/OverwhelmingscepticismtoBigSociety/tabid/981/Default.aspx>

⁴³ J. MOHAN (Prof.), *Mapping the Big Society : perspectives from the Third Sector Research Centre*, Third Sector Research Center, Working Paper 62, July 2011

⁴⁴ Site internet du TSRC, *Third Sector Research Centre maps foundations of a Big Society*, press release, 2 août 2011 :

<http://www.tsrc.ac.uk/NewsandEvents/MappingthefoundationsofaBigSociety/tabid/831/Default.aspx>

⁴⁵ Site internet de la fondation iFRAP, *La Big Society : beaucoup de bruit pour rien ?*, G. KENEDI, 2 mai 2013 : <http://www.ifrap.org/La-Big-Society-beaucoup-de-bruit-pour-rien,13325.html>

II. Définitions et composition du Tiers Secteur

Aujourd'hui, la terminologie « Tiers Secteur » est communément employée pour caractériser les organisations de la société civile au Royaume-Uni ; toutefois, ce même terme peut renvoyer à différentes conceptions. Approcher le secteur demeure complexe, et des confusions peuvent persister : la partie qui suit s'attache à clarifier certains points.

a. Retour sur différentes approches du secteur

Pour avoir une meilleure idée de l'étendue dans laquelle les organisations de la société civile interviennent, on peut caractériser le terme de « société civile » comme un espace au sein duquel se regroupent les individus et se développent des valeurs citoyennes que l'on associe à la « bonne société », dans des finalités de progrès économique, social et politique⁴⁶. Par cette approche, on ne dresse cependant que le cadre général et théorique dans lequel évoluent les organisations de la société civile ; une première ambiguïté réside alors dans une définition du secteur en lui-même. Perçu comme le résidu entre public et privé, le secteur reste principalement désigné par des approches « exogènes », qui avancent ce qu'il n'est pas : des qualificatifs tels que « non-profit », « non-government » ou encore « non-statutory » sont alors utilisés pour désigner ces organisations.

Différentes appellations se sont succédées pour désigner le secteur de façon « endogène ». On a d'abord parlé du « Voluntary Sector », puis du « *Voluntary and Community Sector* » (VCS), regroupant les associations « volontaires », les « charities », les fondations, sans prendre en compte les mutuelles et les coopératives cependant ; toutefois, avec l'acception progressive de nouvelles entités comme faisant partie intégrante du secteur, ces appellations ne se sont pas établies de façon durable et univoque⁴⁷. En effet, l'arrivée des entreprises sociales à compter des années 1990 a conduit à l'utilisation d'un nouveau terme plus générique, qui s'est imposé peu à peu, le « Tiers Secteur », qui trouve sa consécration avec la création en 2006 d'un « Office of the Third Sector » (OTS) au sein du gouvernement. Celui-ci énonce alors : « le terme [tiers secteur] comprend les organisations du VCS, les organismes de bienfaisance, les entreprises sociales, les coopératives et les mutuelles »⁴⁸. Bien que l'utilisation de ce terme trouve un certain consensus, l'appellation VCSE (« Voluntary, Community, Social Enterprise ») est également parfois utilisée.

Kendall et Knapp⁴⁹, parlent d'un « loose and baggy monster » pour définir ce Tiers Secteur, qui évoque un « tout », ample et approximatif, et qu'on se propose de traduire par « bric-à-brac »⁵⁰. Tout en reconnaissant qu'il n'y a pas de définition arrêtée, on peut aussi voir dans

⁴⁶ Site internet de NCVO, *What is the voluntary sector? The voluntary sector and civil society* :

<http://www.ncvo-vol.org.uk/policy-research/what-voluntary-sector>

⁴⁷ P. ALCOCK, *A strategic unity: defining the third sector in the UK*, Third Sector Research Center, Working Paper n°24, 2010

⁴⁸ P. ALCOCK, *Partnership and mainstreaming : voluntary action under New Labour*, Third Sector Research Centre, Working Paper 32, Mars 2010

⁴⁹ Respectivement chercheur au Personal Social Services Research Unit (PSSRU) et le Centre for Civil Society (CCS), London School of Economics and Political Science ; et Directeur, PSSRU, London School of Economics and Political Science.

⁵⁰ R. MACMILLAN, « *Distinction* » in the third sector, Third Sector Research Center, Working Paper n°89, octobre 2012

cette absence de consensus une opportunité d'arborer une certaine flexibilité face aux variations de contextes ; plutôt que d'établir une définition figée, il s'agit davantage de développer une certaine sensibilité au secteur et d'en dessiner des contours. Plusieurs caractéristiques propres aux organisations qui le compose peuvent alors être soulevées, telles que l'autogestion et le caractère privé (indépendance vis-à-vis du gouvernement), l'aspect formel (institution, structure légale), le recours au volontariat, le caractère non-lucratif ou la finalité de l'organisation concentrée sur l'intérêt public⁵¹.

Si le Tiers Secteur jouit d'une reconnaissance accrue, il demeure un certain flou autour de ce secteur, qui rend difficiles les tentatives de recueil de données chiffrées sur celui-ci. D'après le 2012 NCVO Almanac cependant, il y aurait, en 2010, 900 000 organisations de la société civile, représentant 7% des emplois au Royaume-Uni⁵². En 2010, on estime que l'ensemble des organisations de la société civile contribue à l'économie nationale à hauteur de 116 milliards de livres, et que la valeur économique du volontariat s'élève à 26 milliards de livres.

Le tableau suivant donne un aperçu de l'estimation du nombre d'ETP (équivalent temps plein) selon différentes sources de données : NSTSO (National Survey of Third Sector Organisations), Almanac1 et Almanac2, et Moro and McKay (deux chercheurs du « Third Sector Research Center »). Leurs conceptions du secteur varient, et elles ne considèrent pas les mêmes zones géographiques, ce qui nous permet une approche distancée⁵³.

	NSTSO	Almanac1	Almanac2	Moro and McKay
ETP estimés	1 179 000	539 000	1 600 000	749 000
Définition du secteur	Tiers Secteur : Organisations enregistrées servant des objectifs sociaux, culturels et environnementaux	Secteur Volontaire : "charities", mises à part celles contrôlées par le gouvernement, les écoles indépendantes, les groupes religieux	Société Civile : personnes agissant ensemble, indépendamment de l'Etat et du marché, pour faire une différence positive	VCS : "Charities", organisations volontaires, "trusts"
Zone	Angleterre	Royaume-Uni	Royaume-Uni	Royaume-Uni
Année	2008	2008	2008/09	2008

Source: . GEYNE-RAJME, J. MOHAN, *The regional distribution of employees in the third sector in England: estimates from the National Survey of Third Sector Organisations (NSTSO)*, Third Sector Research Centre, Working Paper 80, Mai 2012

⁵¹ R. SPEAR, *The social economy in Europe : trends and challenges*, in L. MOOK, J. QUARTER, S. RYAN, *Researching the Social Economy Matters*, University of Toronto Press, 2010

⁵² J. CLARKE, D. KANE, K. WILDING, P. BASS, *UK Civil Society Almanac 2012 – Civil Society at a glance*, NCVO, 2012 : http://www.ncvo-vol.org.uk/sites/default/files/uk_civil_society_almanac_2012_section.pdf

⁵³ F. GEYNE-RAJME and J. MOHAN, *The regional distribution of employees in the third sector in England; estimates from the National Survey of Third Sector Organisations (NSTSO)*, Third Sector Research Centre, Working Paper 80, Mai 2012

Enfin, on peut noter que la tendance du Tiers Secteur est au développement, tendance certainement influencée par son rôle grandissant dans la prestation de services publics ; il faut toutefois garder à l'esprit que la part des financements provenant du gouvernement, permettant à ces structures de se développer, ne se base pas sur des subventions mais surtout sur des relations partenariales et contractuelles⁵⁴.

b. Les structures du secteur et leurs formes légales

On se penche dans cette partie sur les spécificités des structures composant le Tiers Secteur, à savoir les coopératives et les mutuelles, les structures du VCS (associations volontaires, « charities », fondations), ainsi que les entreprises sociales ; l'épineuse question des formes légales revêtues par ces structures est également approfondie⁵⁵.

Les coopératives et les mutuelles

Dans la conception britannique, coopérative et mutuelle présentent de nombreuses similarités : possédées et gérées collectivement par leurs membres, elles agissent dans leur intérêt. Le terme de « co-operative and mutual enterprises »⁵⁶, ou bien l'appellation plus globale de « Mutual Societies » utilisée par le FSA (Financial Services Authorities)⁵⁷, regroupe les coopératives (prenant la forme « Industrial and Provident Society ») et les mutuelles (sous la forme de « Building Society » ou de « Friendly Society »)⁵⁸. Outre ces différences en matière de forme légale⁵⁹, elles se distinguent sur certains points clé.

Une coopérative est une association autonome de personnes réunies volontairement au sein d'une entreprise, possédée collectivement et gérée démocratiquement selon le principe « un membre, une voix ». Les associés de la coopérative partagent des aspirations et des besoins économiques, sociaux et culturels communs et se répartissent les bénéfices de la société. On compte plus de 5 400 coopératives au Royaume-Uni, qui peuvent prendre par exemple la forme de coopératives agricoles, de logement, de consommateurs, de travailleurs, ou encore de coopératives financières (appelées « Credit Union »). L'ensemble du secteur des coopératives comprend 12,8 millions de membres, dont 153 700 appartiennent à des coopératives agricoles et 870 000 à des « Credit Union », et 9 574 000 à des coopératives de consommateurs. Avec 33,2 milliards livres de chiffre d'affaires, ce secteur abrite 236 000 emplois⁶⁰.

⁵⁴ L. HOPKINS, *Mapping the Third Sector: A context for social leadership*, The Clore Social Leadership Programme, The Work Foundation, mars 2010

⁵⁵ L'annexe 2 propose un tableau synthétisant les formes légales adoptées par les différentes structures.

⁵⁶ T. WOODIN, J. STARKS, *The Third Sector in the United Kingdom*, The Co-operative College, United Kingdom

⁵⁷ Site internet du FSA, *Mutual Societies* : http://www.fsa.gov.uk/Pages/Doing/small_firms/MSR/index.shtml

⁵⁸ Public Services for People, *Emerging provider vehicles*, Report IPC (Institute of public care), juillet 2011

⁵⁹ Pour plus d'informations sur les spécificités de ces formes légales, se référer à l'annexe 2 du rapport.

⁶⁰ Site internet de l'Observatoire européen de l'entrepreneuriat social et de l'ESS, *Pays et entrepreneuriat social, Royaume-Uni* : www.ess-europe.eu

Si dans les coopératives, l'accent porte surtout sur la gestion démocratique et la propriété collective, dans la mutuelle l'aspect qui est mis en avant est le partage du risque entre les membres qui bénéficient de ses services⁶¹. Après la vague de démutualisation, la plupart des sociétés mutuelles se sont transformées en banques et elles n'abritent en 2010 plus que 50 000 employés. Des mutuelles du secteur public émergent aujourd'hui dans les domaines de la santé, du logement, de l'éducation⁶².

Les structures du VCS : Les associations volontaires, les « charities », et les fondations

Communément utilisé jusque dans les années 1990 pour désigner l'ensemble des organisations de la société civile, le terme « Voluntary and Community Sector » (VCS), rassemble les associations volontaires, les « charities », et les fondations. Faisant suite à cette appellation, c'est le terme global de « Tiers Secteur » qui, comme nous l'avons vu précédemment, s'est peu à peu imposé pour désigner le vaste paysage des organisations de la société civile. On peut toutefois toujours parler de VCS pour se référer aux associations volontaires, « charities », fondations ; ainsi le « Voluntary Sector » concerne les associations volontaires, décrites par le NCVO (National Council for Voluntary Organisations) comme des organisations indépendantes, autogérées par des individus regroupés volontairement dans le but de bénéficier à la collectivité. Ces organisations, dont certaines peuvent revêtir la forme d'une « charity » peuvent employer du personnel rémunéré ou des volontaires, mais ne doivent pas avoir de finalité financière. Présentant beaucoup de similarités avec le « Voluntary Sector », les structures appartenant au « Community Sector » sont cependant plus petites et plus informelles, agissant à une échelle plus réduite (une communauté)⁶³.

Les structures du VCS peuvent adopter diverses formes légales⁶⁴, et répondre à différentes régulations. Les « charities » dont les revenus annuels excèdent les 5000 livres doivent s'enregistrer auprès de la « Charity Commission », l'entité qui contrôle leurs activités et leur trésorerie ; on parle alors de « registered charities ». Certaines « charities », comme les chapelles, les universités, ou encore certains musées, sont dispensées d'enregistrement et sont supervisées par une autre instance que la « Charity Commission » ; on parle de « exempted charities ». Les fondations (« charitable trusts ») demeurent bien souvent les grandes oubliées de la catégorie des « charities », malgré leur poids considérable.

D'après la « Charity Commission », il y aurait, au 31 mars 2013, 163 000 « charities », représentant un revenu annuel de 59 724 milliards de livres⁶⁵ ; en 2005 on compte 8 800 fondations en Angleterre⁶⁶. Depuis 1995, on a assisté à une augmentation de 40% des œuvres caritatives, et le nombre de « charities » a doublé ces dix dernières années ; on attribue en partie cela au démantèlement du secteur public, dont les services sont passés entre les mains du secteur associatif. Aussi, les structures se sont bien reconfigurées, et on

⁶¹ T. WOODIN, J. STARKS, *The Third Sector in the United Kingdom*, CIES, The Co-operative College, United Kingdom

⁶² Site internet de l'Observatoire européen de l'entrepreneuriat social et de l'ESS

⁶³ T. WOODIN, J. STARKS, *The Third Sector in the United Kingdom*, CIES, The Co-operative College, United Kingdom

⁶⁴ Pour plus d'informations sur les spécificités de ces formes légales, se référer à l'annexe 2 du rapport.

⁶⁵ Site internet de Charity Commission, *Facts and figures* :

http://www.charity-commission.gov.uk/About_us/About_charities/factfigures.aspx

⁶⁶ T. WOODIN, J. STARKS, *The Third Sector in the United Kingdom*, CIES, The Co-operative College

parle parfois aujourd'hui de « super-organismes » de bienfaisance qui auraient émergé. Les secteurs où l'on compte le plus de bénévoles sont les congrégations religieuses, le secteur culture et loisirs, puis les services sociaux, le développement et le logement. Les associations présentent leurs taux d'emploi les plus importants dans des secteurs légèrement différents : culture et loisirs, éducation et recherche, services sociaux⁶⁷.

Les entreprises sociales

Depuis les années 1990, l'entreprise sociale est peu à peu devenue partie intégrante du Tiers Secteur au Royaume-Uni, et elle bénéficie d'un important soutien de la part du gouvernement. D'après l'Unité gouvernementale de l'entreprise sociale, « les entreprises sociales font partie de *l'économie sociale* [...] Une entreprise sociale est une entreprise dont les objectifs sont principalement sociaux et dont les excédents sont principalement réinvestis à cette fin dans l'entreprise ou la collectivité, plutôt que d'être dictés par la nécessité de maximiser les profits pour les actionnaires et les propriétaires »⁶⁸.

Le « Social Enterprise Mark » est une certification indépendante, réservée aux entreprises percevant au moins 50% de ses revenus de ses activités commerciales, et allouant au moins 50% de ses bénéfices à des finalités sociales. Si l'entreprise cesse ses activités, les biens restant sont redistribués à des fins sociales ou environnementales⁶⁹.

Les entreprises sociales peuvent adopter différentes formes légales⁷⁰, telles que CLS (« Company Limited by Share ») ou CLG (« Company Limited by Guarantee »), qui sont les statuts communément utilisés par les entreprises traditionnelles. Cependant les formes légales majoritairement utilisées par les entreprises sociales sont :

- La CIC (« Community Interest Company») : C'est une forme légale créée spécialement pour les entreprises sociales. La CIC est « régulée » par une instance appelée « Regulator », qui vérifie que l'entreprise est bien dédiée à l'intérêt général et n'agit pas dans son intérêt propre.
- L'IPS («Industrial and Provident Society») : C'est la forme juridique utilisée par la plupart des coopératives, mais l'IPS peut être utilisé par les organisations qui agissent dans l'intérêt général de la communauté (non-membres de l'organisation). Ces structures sont gérées démocratiquement par les membres dans l'optique de s'assurer de leur participation aux décisions ; il n'y a pas de distribution de bénéfices pour les membres (ils sont réinjectés dans la société), et à la dissolution, le capital est transféré à une organisation similaire et n'est pas réparti entre ceux-ci⁷¹.

⁶⁷ Site internet de l'Observatoire européen de l'ESS et de l'entrepreneuriat social

⁶⁸ F. VILLENEUVE-SMITH, *Fightback Britain, A report on the State of Social Enterprise Survey 2011*, Social Enterprise UK, 2011 :

http://www.socialenterprise.org.uk/uploads/editor/files/Publications/Fightback_Britain.pdf

⁶⁹ Pour plus d'informations, consulter : www.socialenterprisemark.org.uk

⁷⁰ Pour plus d'informations sur les spécificités de ces formes légales, se référer à l'annexe 2 du rapport.

⁷¹ T. WOODIN, J. STARKS, *The Third Sector in the United Kingdom*, CIES, The Co-Operative College, United Kingdom

Il y aurait en 2011 62 000 entreprises sociales au Royaume-Uni, employant 800 000 personnes et contribuant pour 24 millions de livres à l'économie britannique. Concernant leur missions et activités, les entreprises sociales affichent un important ancrage territorial, avec près de 60% d'entre elles qui se concentrent sur leur communauté locale. Elles sont actives dans les domaines de la formation, de l'éducation et du conseil, mais également dans le logement, la vente, ou dans l'aide sociale et médicale. Enfin, 55% des entreprises sociales ont un chiffre d'affaires annuel supérieur à 100 000 livres en 2009.⁷²

c. Les représentants des organisations de la société civile

Plusieurs institutions indépendantes du gouvernement se sont érigées pour représenter et fédérer les structures composant le Tiers Secteur britannique, mais la sphère publique soutient également les organisations du Tiers Secteur. Ainsi, la politique « The Big Society » initiée en 2010 constitue l'élément central du Gouvernement de la Coalition, affichant, d'une part, l'ambition de transférer le pouvoir du central au local en encourageant les organisations de la société civile à délivrer des services publics, mais aspirant également à toucher les individus eux-mêmes et à les pousser à s'investir dans leur communauté locale.

Plusieurs réseaux se sont érigés pour représenter, fédérer et développer les organisations du Tiers Secteur. Les plus importants se regroupent au sein du « Third Sector Network », créé en 2006 par le NCVO pour représenter les coopératives, les mutuelles, les organisations du VCS, et les entreprises sociales. C'est le premier organisme de ce genre au Royaume-Uni : il défend les intérêts des différents types d'organisations du Tiers Secteur et compte notamment parmi ses membres⁷³ :

- NCVO (« National Council for Voluntary Organisations ») : fondée en 1919, c'est l'organisme de représentation du VCS le plus important en Angleterre, avec plus de 7000 membres. NCVO s'attache à soutenir ses membres par la création d'un environnement favorable à leur développement ; les autorités publiques peuvent lui apporter des subventions, sous réserve de réalisation de certains objectifs⁷⁴.
- ACEVO : (« Association of Chief Executives of Voluntary Organisations ») : composé de plus de 2000 membres, c'est l'organisme principal des dirigeants du Tiers Secteur ; il s'attache à soutenir, développer, relier et représenter ses membres⁷⁵.
- NAVCA (« National Association for Voluntary and Community Action ») : est une association qui soutient et conseille les groupes du VCS⁷⁶.
- « Co-operatives UK » : c'est l'organisme national s'attachant à promouvoir le modèle coopératif et à unifier les entreprises coopératives dans des secteurs économiques variés⁷⁷.

⁷² M. SOUVIRON, *Entreprises sociales et entrepreneuriat social en Grande-Bretagne*, L'économie sociale dans le monde, RECMA n°319, 2011

⁷³ Site internet de National Association for Voluntary and Community Action, *Third Sector Network Values Statement* : <http://www.navca.org.uk/news/view-article/values>

⁷⁴ Site internet de National Council for Voluntary Organisations (NCVO), *Description* : http://www.civilsociety.co.uk/directory/company/12/national_council_for_voluntary_organisations_ncvo

⁷⁵ Site internet de ACEVO, *About* : <http://www.acevo.org.uk/about+ACEVO>

⁷⁶ Site internet de NAVCA, *About* : <http://www.navca.org.uk/about-1>

⁷⁷ Site internet de Co-operatives UK, *Home* : <http://www.uk.coop/about>

- Mutuo : cette organisation promeut les mutuelles et se veut contribuer à une meilleure compréhension du modèle ; l'organisme rassemble des coopératives de consommateurs, des « Building societies » et des « Friendly societies », ainsi que d'autres types de mutuelles⁷⁸.
- « Social enterprise UK » est l'organisme qui fédère les entreprises sociales au Royaume-Uni, soutenant l'idée que celles-ci devraient être la forme usuelle et universelle de toute activité économique. Il rassemble également des entreprises privées, des organismes de bienfaisance et des organisations du secteur public soutenant cette vision ; il décerne chaque année depuis 15 ans un certain nombre de « Social Enterprise Awards »⁷⁹.
- Font également partie du « Third Sector Network » : «National Housing Federation», «Trade Union Congress», «Black Training and Enterprise Group», «Institute of Fundraising», «Volunteering England».

Organe indépendant de l'influence du gouvernement mais également du secteur qu'il contrôle, la « Charity commission » ne fait pas partie des membres du « Third Sector Network ». Cette instance enregistre et régule les organismes de bienfaisance en Angleterre et Pays de Galles et s'attache également à les accompagner dans leurs activités et dresse des rapports annuels au Parlement.

⁷⁸ Site internet de Mutuo, *About* : <http://www.mutuo.co.uk/about/>

⁷⁹ Site internet de Social Enterprise UK, *About us* : <http://www.socialenterprise.org.uk/about/about-us>

Conclusion

Si le Royaume-Uni n'a pas de secteur d'économie sociale reconnu et institué, il n'empêche que les organisations de la société civile, identifiées comme appartenant au Tiers Secteur, sont actives dans la prestation de services d'intérêt général, et restent très présentes dans les communautés. Héritières d'évolutions historiques marquées d'abord par un Etat-Providence puissant, puis par un modèle thatchérien libéral, les relations entre la sphère du Tiers Secteur, la sphère publique, et la sphère marchande, sont particulières : le fonctionnement des organisations de la société civile reste principalement axé sur un modèle de partenariat et d'achat public, qui peut contribuer à placer ces organisations dans des situations de concurrence. L'avènement de cette situation de partenariat est incarné par le projet « Big Society » qui opère un acte massif de décentralisation des actions sociales de l'Etat vers les organisations du Tiers Secteur. Si le gouvernement se veut afficher, à cet égard, un regard bienveillant sur la société civile, en portant le principe que les citoyens sont les mieux renseignés sur leurs propres besoins sociaux et donc les mieux placés pour y subvenir, ce projet lève cependant nombre de suspensions et un certain scepticisme ; en effet, beaucoup y voient un désengagement de l'Etat là où ses budgets sont en chute libre, et perçoivent dans ce désir affiché de redonner le pouvoir à la société civile une hypocrisie mal déguisée. Hypocrisie ou non, on remarque cependant que plusieurs législations concrètes ont d'ores et déjà été mises en place dans ce sens.

Bien que l'on ne sache pas encore si le projet « Big Society » sera à la hauteur de ses ambitions, les perspectives du gouvernement britannique semblent s'aligner avec plusieurs politiques inscrites à l'agenda des instances européennes. Ainsi, le fort soutien au développement des entreprises sociales s'imbrique dans la mise en place des actions clé de l'Initiative pour l'Entrepreneuriat Social, lancée par la Commission européenne en 2011, qui vise à faciliter leur financement et leur cadre juridique tout en favorisant leur visibilité. Toutefois, on perçoit aussi de la part du Royaume-Uni une volonté de s'impliquer dans la mise en place des politiques européennes pour les rediriger en sa faveur : la proposition d'une directive de clause sociale sur les marchés publics a été inscrite, d'après une impulsion britannique, afin que les organisations constituées à plus de 70% d'anciens fonctionnaires puissent bénéficier de contrats prioritaires dans le choix d'attribution des marchés publics. Si cette proposition de directive s'applique avec cohérence au contexte britannique, où les services publics sont laissés au secteur privé et au Tiers Secteur, il ne semble pas que l'ensemble des pays européens soient forcément satisfait de s'y plier⁸⁰.

Nous pencher sur le modèle au Royaume-Uni ne peut que mettre en évidence le caractère multiforme de l'économie sociale, dont les systèmes sont très différents selon les pays, leurs contextes, et leurs histoires. Face à une telle diversité de systèmes, qui ne sont pas forcément transposables hors de leurs territoires, on comprend les enjeux et les difficultés de définir une politique commune pour les entreprises sociales au sein de l'Union européenne.

⁸⁰ Site internet de l'Observatoire européen de l'entrepreneuriat social et de l'ESS, *Lettre ouverte aux institutions européennes à propos de la directive marchés publics* ; http://www.ess-europe.eu/?page_id=5699

Annexe 1 : Les 8 principes de la coopération

Acronyme de Rochdale pour mémoriser les 8 principes de la coopération :

R – Religious and political neutrality

O – Open and Voluntary membership

C – Cash trading – credit forbidden

H – Homogeneous market prices – selling market prices

D – Dividend pro rata to purchase AND democratic control with one member one vote

A – Adulteration of food forbidden

L – Limited interest on self-provided capital

E – Equality or equitability AND education of co-operative members

Source: R. RHODES, *British Co-operative History, contribution to the Swedish Project preparing A GLOBAL HISTORY OF THE CO-OPERATIVE MOVEMENT*, Workshop in Stockholm, 20th November 2009

Annexe 2 : Tableaux récapitulatifs des formes légales portées par les structures du Tiers Secteur

Les formes légales portées par les « mutual societies »	
Forme légale	Description
Industrial and Provident Society (IPS Act, 1965).	« <i>Bonafide</i> ⁸¹ <i>co-operative society</i> » : l'activité de la société est conduite dans l'intérêt mutuel de ses membres ; sa gestion s'effectue selon le principe « un membre, une voix » ; ses intérêts sur le capital ne sont pas excessifs par rapport à la réalisation de l'objet social ; la possible distribution de bénéfices est fonction de la relation entre le membre et l'activité de la société.
Building societies (Building Society Act, 1986).	Ces sociétés ont pour but principal de fournir des prêts sécurisés sur la propriété de logement/résidence, financés par les membres eux-mêmes. Elles sont aussi autorisées à exercer une série d'activités, comme d'autres formes de prêts et d'investissement, de services de banques et assurance.
Friendly Societies (Friendly Society Act, 1974).	Plus petites que les « building societies », ces structures sont des organisations mutuelles volontaires qui fournissent des services de santé et d'assurance à leurs membres.

Sources:

- Site internet FSA (Financial Service Authorities), *Mutual Societies* : http://www.fsa.gov.uk/doing/small_firms/msr ;
- Site internet HM Revenue&Customs, *Particular bodies: industrial and provident societies : background* : <http://www.hmrc.gov.uk/manuals/ctmanual/ctm40505.htm>

Les formes légales portées par les « charities »	
<i>Les membres sont personnellement responsables de l'organisation</i>	
« Unincorporated association »	C'est la forme légale la plus flexible, simple et libre à adopter ; la structure ne dispose cependant d'aucune existence légale, ce qui signifie qu'elle ne pourra pas établir de contrat ou employer des individus. Cette forme convient plutôt aux groupements réduits.
« Charitable trust »	Cette forme légale convient aux structures enregistrées à la <i>Charity Commission</i> , et qui se chargent généralement de gérer de l'argent et des biens dans le but de les allouer à un objectif charitable d'intérêt général ; on les assimile aux fondations.
<i>Les membres ont une responsabilité limitée</i>	
« Charitable incorporated organisation »	Entrée en vigueur depuis 2013, cette forme légale concerne les charities dont les revenus annuels dépassent les 5000£, et qui est donc enregistrée auprès de la « Charity Commission » (et régulée par celle-ci). Cette forme permet à la structure d'avoir une personnalité juridique, et une responsabilité limitée.

⁸¹ Ce terme peut être traduit par « de bonne foi ».

« Charitable company »

Cette forme légale s'applique aux sociétés à responsabilité limitée dont les finalités sont charitables. Disposant d'une personnalité juridique, ces structures peuvent établir des contrats et posséder un terrain. Gérée par ses membres, elle doit être enregistrée auprès de deux entités : la « Charity Commission » et la « Companies House ». Cette forme légale convient généralement aux structures larges aux activités importantes ; c'est aussi la plus chère et la plus compliquée à mettre en place. Ainsi ces structures pourront être des CLG (« companies limited by guarantee » : pas d'actionnaires, les surplus sont réinvestis) ou des CLS (« companies limited by shares » : souvent utilisée dans le secteur commercial, elle peut également convenir aux organisations du VCS).

Source: Site internet de Resource Centre, *Community & Voluntary groups : finding a legal structure to your your group* : http://www.resourcecentre.org.uk/information/setting_up/info_html/legalstr.asp#

Les formes légales portées par les Entreprises Sociales	
Forme légale	Description
CLS (Company Limited by Share) ou CLG (Company limited by Gurantee)	Ce sont les statuts les plus communément utilisés par les entreprises « traditionnelles » ; une entreprise sociale pourra les adopter également, à la condition que cela n'aille pas à l'encontre de sa mission sociale.
CIC (Community Interest Company)	C'est une forme légale créée spécialement pour les entreprises sociales. La CIC est « régulée » par une instance appelée « Regulator », qui vérifie que l'entreprise est bien dédiée à l'intérêt général et n'agit pas dans son intérêt propre.
Industrial and Provident Society	C'est la forme juridique utilisée par la plupart des coopératives, mais l'IPS peut être utilisé par les organisations qui agissent dans l'intérêt général de la communauté (non-membres de l'organisation). Ces structures sont gérées démocratiquement par les membres dans l'optique de s'assurer de leur participation aux décisions ; il n'y a pas de distribution de bénéfices pour les membres (ils sont réinjectés dans la société), et à la dissolution, le capital est transféré à une organisation similaire et n'est pas réparti entre ceux-ci.

Sources :

- *Public Services for People, Emerging provider vehicles*, Rapport IPC (Institute of public care), juillet 2011
- Site internet Social Enterprises UK, Frequently Asked Questions: <http://www.socialenterprise.org.uk/about/about-social-enterprise#legal>
- T. WOODIN, J. STARKS, *The Third Sector in the United Kingdom*, CIES, The Co-Operative College, United Kingdom

Building/Friendly Society		CIC	IPS	CLS/CLG
Mutual societies	Mutuelles	*	Coopératives	*
Structures du VCS	*	*	Charities	
Entreprises Sociales	*	Entreprises sociales		

Bibliographie

Ouvrages, études, publications :

- ALCOCK, *A strategic unity: defining the third sector in the UK*, Third Sector Research Center, Working Paper 24, 2010
- ALCOCK, *Partnership and mainstreaming: voluntary action under New Labour*, Third Sector Research Centre, Working Paper 32, Mars 2010
- ALLINSON, BRAIDFORD, HOUSTON, ROBINSON, STONE, *Business support for Social enterprises: findings from longitudinal study*, BIS, Policy Research Group, University of Durham, Octobre 2011
- BOLEAT, *Building Societies – a descriptive study*, octobre 1981
- CLARKE, KANE, WILDING, BASS, *UK Civil Society Almanac 2012 – Civil Society at a glance*, NCVO, 2012
- DAVISTER, DEFOURNY, GREGOIRE, *Les entreprises sociales d'insertion dans l'Union Européenne : un aperçu général*, EMES, WP no. 03/11, 2004
- GEYNE-RAJME and MOHAN, *The regional distribution of employees in the third sector in England; estimates from the National Survey of Third Sector Organisations (NSTSO)*, Third Sector Research Centre, Working Paper 80, Mai 2012
- GLORANT, *La Big Society contre le Big Government: reformer l'Etat après Thatcher*, Sociétal n°79, 2013
- GOUIFFES, *La fin du conformisme thatchérien*, Sociétal n°70, 2010
- HOPKINS, *Mapping the Third Sector: A context for social leadership*, The Clore Social Leadership Programme, The Work Foundation, mars 2010
- KENDALL and ALMOND, *Chapter 9 – United Kingdom*, in : *Global Civil Society : Dimensions of the Nonprofit Sector*, John Hopkins Center for Civil Society Studies, 1999, pp. 179 – 199
- *L'économie sociale de A à Z*, Alternatives économiques, Hors-série pratique n°38, 2009
- MACMILLAN, *"Distinction" in the third sector*, Third Sector Research Center, Working Paper n°89, octobre 2012
- MALIK, *Defining "Charity" and "Charitable Purposes" in the United Kingdom*, The International Journal of Not-For-Profit Law (ICNL)
- MARSHALL, MACFARLANE, *The Intermediate Labour Market*, Joseph Rowntree Foundation, Septembre 2000
- MOHAN (Prof.), *Mapping the Big Society: perspectives from the Third Sector Research Centre*, Third Sector Research Center, Working Paper 62, July 2011
- *Public Services for People, Emerging provider vehicles*, Rapport IPC (Institute of public care), juillet 2011
- SAVAGE, with PRATT, *The history of UK civil society*, INTRAC (International NGO Training and Research Centre), Briefing paper 38, janvier 2013
- SOUVIRON, *Entreprises sociales et entrepreneuriat social en Grande-Bretagne*, L'économie sociale dans le monde, RECMA n°319, 2011
- SPEAR, *National Profiles of Work Integration Social Enterprises : United Kingdom*, EMES, 2002

- SPEAR, *The social economy in Europe : trends and challenges*, in L. MOOK, J. QUARTER, S. RYAN, *Researching the Social Economy Matters*, University of Toronto Press, 2010
- *Tackling unemployment, supporting business and developing careers*, UK Commission for Employment and Skills (UKCES), mai 2012
- *The Compact, The Coalition Government and civil society organizations working effectively in partnership for the benefit of communities and citizens in England*, Cabinet Office, en partenariat avec Compact Voice, décembre 2010
- *The mutual for the future, Creating the building society for the next 100 years... and beyond*, Rapport réalisé par Deloitte UK
- VILLENEUVE-SMITH, *Fightback Britain, A report on the State of Social Enterprise Survey 2011*, rapport réalisé par Social Enterprise UK, 2011
- WOODIN, CROOK, CARPENTIER, *Community and Mutual ownership, a historical review*, July 2010
- WOODIN, STARKS, *The Third Sector in the United Kingdom*, CIES, The Co-Operative College

Articles :

- Alternatives Economiques,
Royaume-Uni: le raz de marée de la démutualisation, février 2001(n°189):
http://www.alternatives-economiques.fr/royaume-uni-le-raz-de-maree-de-la-d_fr_art_144_15069.html
- Fondation iFRAP,
La Big Society : beaucoup de bruit pour rien ?, KENEDI, 2 mai 2013:
<http://www.ifrap.org/La-Big-Society-beaucoup-de-bruit-pour-rien,13325.html>
Big Society: la démocratie participative à l'Anglaise, SERVIEE, 15 mars 2012 :
<http://www.ifrap.org/Big-Society-la-democratie-participative-a-l-Anglaise,12602.html>
- L'ESS en région,
Dans « Ecosse », il y a « ESS », 2 août 2012 :
http://www.essenregion.org/site/Dans-Ecosse-il-y-a-ESS?id_mot=6
- TSRC (Third Sector Research Center),
Overwhelming scepticism to Big Society shows government must offer a more compelling and realistic vision, press release, 29 janvier 2013:
<http://www.tsrc.ac.uk/NewsandEvents/OverwhelmingscepticismtoBigSociety/tabid/981/Default.aspx>
Third Sector Research Centre maps foundations of a Big Society, press release, 2 août 2011:
<http://www.tsrc.ac.uk/NewsandEvents/MappingthefoundationsofaBigSociety/tabid/831/Default.aspx>

Références Web:

- Sites internet d'organismes représentant le Tiers Secteur :
 - ACEVO,
About:
<http://www.acevo.org.uk/about+ACEVO>
 - BLUE SKY,
Blue Sky Development and Regeneration, Trustees' report and financial statements for the year ended 31 March 2012:
<http://www.blueskydevelopment.co.uk/wp-content/uploads/2012/11/Trustees-Report-31-03-12.pdf>
 - BUILDING SOCIETIES ASSOCIATION,
The History of Building Societies:
<http://www.bsa.org.uk/consumer/factsheets/100009.htm>
 - BUILDING SOCIETY,
History of Building Societies:
<http://www.buildingsociety.com/history.shtml>
 - CHARITY COMMISSION,
Facts and figures:
http://www.charity-commission.gov.uk/About_us/About_charities/factfigures.aspx
 - CO-OPERATIVES UK,
Home:
<http://www.uk.coop/about>
The Worker co-operative code:
http://www.uk.coop/sites/storage/public/downloads/worker_co-operative_code_2nd_edition_0.pdf
 - EDEN PROJECT :
<http://www.edenproject.com/>
 - ICA (International Co-operative Alliance),
Les membres des coopératives britanniques reçoivent le soutien du gouvernement, 29 mars 2013 :
<http://ica.coop/fr/media/news/les-membres-des-coop%C3%A9ratives-britanniques-re%C3%A7oivent-le-soutien-du-gouvernement>
 - MUTUO,
About :
<http://www.mutuo.co.uk/about/>
 - NAVCA,
About:
<http://www.navca.org.uk/about-1>
Third Sector Network Values Statement:
<http://www.navca.org.uk/news/view-article/values>
 - NCVO,
About the Compact:
<http://www.ncvo-vol.org.uk/thecompect>

Description:

http://www.civilsociety.co.uk/directory/company/12/national_council_for_voluntary_organisations_ncvo

History of the Voluntary Sector in Public Service Delivery, A transformative role :

http://www.ncvo-vol.org.uk/psd/public_services_history

What is the voluntary sector? The voluntary sector and civil society.

<http://www.ncvo-vol.org.uk/policy-research/what-voluntary-sector>

- PRISONERS' EDUCATION TRUST

<http://www.prisonerseducation.org.uk/index.php?id=1>

- SOCIAL ENTERPRISE UK,

About us:

<http://www.socialenterprise.org.uk/about/about-us>

- Sites internet d'instances gouvernementales

- CONSERVATIVES,

David Cameron :

http://www.conservatives.com/People/David_Cameron.aspx

- FSA,

Mutual Societies:

http://www.fsa.gov.uk/Pages/Doing/small_firms/MSR/index.shtml

- GOVERNMENT UK,

Cabinet Office, What we do:

<https://www.gov.uk/government/organisations/cabinet-office/about#responsibilities>

Minister for Civil Society, Responsibilities:

<https://www.gov.uk/government/ministers/parliamentary-secretary-minister-for-civil-society>

Big Society - Frequently Asked Questions (FAQs):

https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/85850/Big_Society_FAQs.pdf

- HM REVENUE & CUSTOMS,

Particular bodies: industrial and provident societies: background:

<http://www.hmrc.gov.uk/manuals/ctmanual/ctm40505.htm>

- PARLIAMENT UK,

The Citizen's Charter.

<http://www.publications.parliament.uk/pa/cm200708/cmselect/cmpubadm/411/41105.htm>

- Sites internet de centres documentaires et observatoires :

- ARCW (Archives and Records Council Wales),

Charity Commission Record:

http://www.archiveswales.org.uk/anw/get_collection.php?inst_id=29&coll_id=2413&expand=

- L'OBSERVATOIRE EUROPEEN DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL ET DE L'ESS,

Lettre ouverte aux institutions européennes à propos de la directive marchés publics ;
http://www.ess-europe.eu/?page_id=5699

Royaume-Uni :

www.ess-europe.eu

- RESOURCE CENTRE,
Community & Voluntary groups: finding a legal structure to your group:
http://www.resourcecentre.org.uk/information/setting_up/info_html/legalstr.asp#

Autres ressources :

- GLEMAIN, *Analyse économique des politiques sociales en Europe*, cours de master 2
MDTESS IPSA UCO-ESSCA, pp. 35, 2012-2013